



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Raymond BORGEAT (AdG/PCS) et Gratien CORDONIER (suppl.) (PDCC)
Objet	Vers un collège sans papier ...
Date	18.11.2011
Numéro	3.138

Le postulat porte sur plusieurs problématiques en lien avec l'écologie, en particulier celle de la consommation d'énergie.

Plusieurs groupes de travail au sein du Département de l'éducation, de la culture et du sport ont pour mission de conduire des réflexions sur l'utilisation des ICT dans les écoles, tant sur le plan du matériel que sur le plan pédagogique. La migration de supports papier vers le numérique progresse constamment.

La demande d'analyse visant à rendre disponible des supports de cours uniquement dans des formats numériques impliquerait l'équipement de tous les étudiants d'un moyen informatique comme par exemple un I-Pad ou un Laptop. La variante « équipement par l'État » est difficilement envisageable vu le nombre de plus de 6'000 étudiants au secondaire II général. Les coûts qui en découleraient ne justifieraient pas, en l'état actuel, une telle démarche. Il est à relever dans ce contexte que la durée de vie des moyens informatiques est très limitée. La variante qui obligerait les parents des élèves à équiper leur enfant d'un moyen informatique mobile et compatible avec le réseau de l'école est difficilement envisageable vu les coûts pour ces appareils.

En ce qui concerne l'axe principal du postulat tendant à une consommation moindre d'énergie, la solution des supports de cours uniquement sur formats numériques entraînerait également une consommation d'énergie importante par les 6'000 étudiants, sans doute plus grande que celle des quelques photocopieuses qui équipent les établissements scolaires.

D'un point de vue pédagogique, économique et écologique, il est difficile de faire complètement abstraction du papier.

De plus, la récupération du papier est en lien avec l'agenda 21.

Dans ce sens, il est proposé le rejet du postulat.

Lieu, date Sion, le 16 mai 2012